



## Délibération du Conseil Communal

### Séance publique du mercredi 21 juillet 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 15 juillet 2021

Date de la convocation des conseillers : 15 juillet 2021

Présents : M. Thomas Wolter, bourgmestre, MM. Jean-Claude Ruppert et Martin Bohler, échevins  
MM. Alex Flammant, Gaston Knepper, Mike Molling, Joseph Müller, Louis Oberhag, conseillers  
M. Christian Weber, secrétaire communal

Absent(s) a)excusé : M. Philippe Rennef, conseiller

Point de l'ordre du jour :

<b>7</b>	<b>Modification du règlement relatif aux taxes de chancellerie</b>
----------	--

#### LE CONSEIL COMMUNAL,

Revu notre délibération du 20 juin 2007, point 5 de l'ordre du jour et portant modification du règlement relatif aux taxes de chancellerie, décision approuvée en date du 1<sup>er</sup> août 2007 par Son Altesse Royale, le Grand-Duc Henri, telle qu'elle a été modifiée par délibération du 21 août 2013 sous point 4 de l'ordre du jour, décision approuvée en date du 28 novembre 2013 par Son Altesse Royale, le Grand-Duc Henri ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution révisée du 17 octobre 1868 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des membres présents,

#### DECIDE

1. de fixer comme suit les taxes de chancellerie pour la délivrance d'un certificat, d'une autorisation ou d'une autre pièce à l'appui :

Carte d'identité luxembourgeoise	Gratuit
Carte d'identité pour enfants de moins de quinze ans	Gratuit
Demande de passeport	Gratuit
Changement de résidence arrivée / départ	Gratuit
Demande d'une carte de séjour	Gratuit
Demande de renouvellement d'une carte de séjour	Gratuit
Engagement de prise en charge	5,00 €
Légalisation d'une signature	5,00 €
Certificat de résidence	Gratuit
Certificat de modification d'adresse	Gratuit
Autorisation parentale	Gratuit
Certificat d'inscription aux listes électorales	Gratuit
Certificat de résidence élargi (anc. Certificat de composition de ménage)	Gratuit
Certificat de vie	Gratuit
Certificat de personnes à charge	Gratuit
Certificat de moralité	Gratuit
Certificat de cessation d'activités commerciales	Gratuit
Certificat de franchise en douane	Gratuit
Extrait des registres de la population (ancienne fiche d'état civil)	Gratuit
Copie conforme	2,00 €
Transcription d'une acte d'état civil	50,00 €

2. de fixer les taxes à percevoir lors de la délivrance d'une autorisation à bâtir comme suit :
  - 500€ par construction nouvelle (maison d'habitation, étable, etc.) et pour les travaux de transformation importants
  - 50€ par ouvrage de moindre envergure (abri de jardin, serre, mur de clôture, petite transformation etc)
3. D'abroger les dispositions réglementaires modifiées du 20 juin 2007, point 5 de l'ordre du jour à partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation arrêtée en date de ce jour.

Suivent les signatures  
**Pour extrait conforme**  
Trintange, le 7 octobre 2021

Le bourgmestre



le secrétaire :



**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie par la présente que la délibération du conseil communal du 21 juillet 2021 concernant la modification des taxes de chancellerie, décision approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 30 septembre 2021 sous réf. 83ax7b9ed/NH et par Son Altesse Royale, le Grand-Duc Henri en date du 17 septembre 2021 a été publiée et affichée intégralement au « raider » communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 en date de ce jour.

Mention en sera faite dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Trintange, 7 octobre 2021  
pour le Collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre



le secrétaire :

